

Réunion CTR SUD du 02 mars 2019

Emploi du temps de la réunion CTR

Bilan des activités 2018 - *Alain Beauté*

Bilan financier simplifié 2018 - *Gregory Poirier*

Nouveau calendrier 2019 - *Alain Beauté*

Attribution des stages finaux et examens MF1 - *Gregory Poirier*

Décisions prises en CTN en 2018 & début 2019 - *Gregory Poirier*

Nouveaux Cours de formation (modifications MFT) - *Gregory Poirier*

Activités du Collège SUD - *Patricia Breton*

Activités et infos Plongée Jeunes - *Jean Claude Jonac*

Activités et infos Handi Sub - *Yann Strebler*

Activités Secourisme - *Philippe Peyrusse*

Activités & infos TIV - *Marc Lecoq*

Questions Diverses - *L'équipe CTR*

Bilan d'activités CTR 2018

N4 =>	45 sessions, 162 candidats reçus (91% de réussite)
Initiateurs =>	27 sessions, 91 candidats reçus (95% de réussite)
TSI =>	7 sessions, 10 candidats reçus
MF1 =>	7 stages initiaux, 53 stagiaires pédagogiques (dont 5 allègements)
	9 stages finaux + examens, 53 candidats reçus (73% de réussite)

Bilan d'activités CTR 2018

MF2 => 1 stage initial, 10 candidats
2 week-ends pédagogiques (2 jours) : 15 stagiaires
2 stages techniques (5 jours) : 8 stagiaires

ANTEOR => 16 sessions, 27 candidats reçus

TIV => 8 sessions, 54 formations initiales, 8 recyclages

Handi Sub => EH1 : 45 candidats admis,
Module Complémentaire : 35 candidats admis
EH2 : 09 candidats admis
MFEH1 : 01 candidat admis

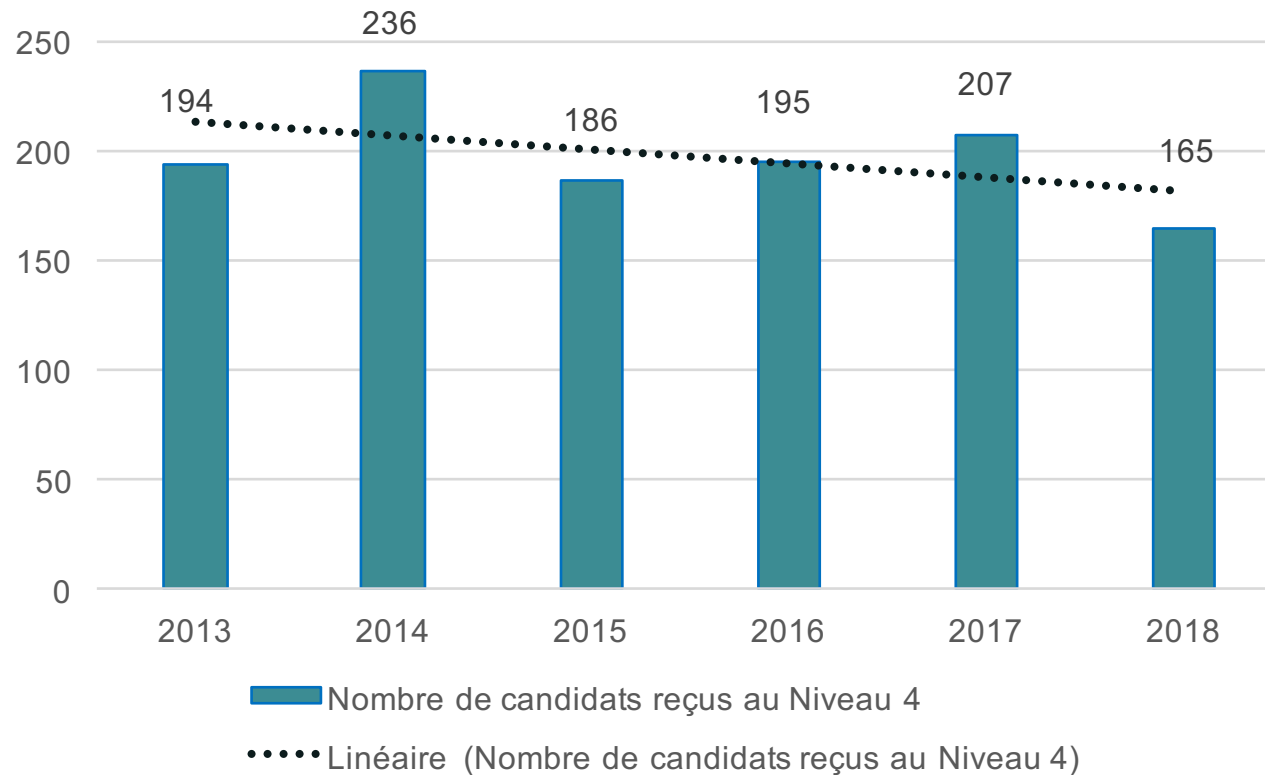
=> La CTR SUD est la plus grande CTR de France en volume de certifications annuelles.

Pour exemple en 2017 :

585 N4 au niveau national => 35% des candidats sur la région SUD

296 MF1 au niveau national => 18,3% des candidats sur la région SUD

Evolution du nombre de N4 de 2013 à 2018



Bilan Financier simplifié

	Débit	Crédit	Débit budgété	Crédit budgété
Fonctionnement	672,34		1200	
Formations		22225,14		8975
Compétitions et Manifestations	259,14		17775	
Total	931,48	22225,14	18975	8975
Solde créditeur de	21293,66		10000	

Calendrier des activités de la CTR en 2019.

Monitorat Fédéral premier degré		Tarifs PACA			Tarifs extérieur		
Activités	Dates	FS	RM	PC	FS	RM	PC
Stage initial 2x3j (CODEP13) (*)	18-19-20 janvier 25-26-27 janvier	200€			280€		
Stage initial 6 jours (Puget s/Argens)	18 au 23 février	200€			280€		
Stage initial 6 jours (Niolon)	28 avril au 3 mai	320€	440€	565€	420€	540€	665€
Stage initial 6 jours (CODEP83)	24 au 29 juin	200€			280€		
Stage initial 2x3j (Vaucluse)	18-19-20 octobre 25-26-27 octobre	200€			280€		
Stage initial 3x2j (CODEP06)	09-10 novembre 16-17 novembre 23-24 novembre	200€			280€		
Stage final + examen 6j (St Ferreol)	20 mai au 25 mai	320€			420€		
Stage final + examen 6j (Niolon)	24 au 29 juin	320€	440€	565€	420€	540€	665€
Stage final + examen 6j (Giens)	08 au 13 juillet	320€			420€		
Stage final + examen 6j (Niolon)	26 au 31 août	320€	440€	565€	420€	540€	665€
Stage final + examen 6j (Niolon)	07 au 12 octobre	320€	440€	565€	420€	540€	665€
Stage final + examen 7j (St Mandrier)	21 au 27 octobre	320€			420€		
Stage final + examen 7j (Cavalaire)	11 au 17 novembre	320€			420€		
Préparation au monitorat fédéral 2^{ème} degré (Niolon sauf initial)							
Prépa. épreuves pédagogiques 2 j	13-14 avril	140€	176€	214€	180€	226€	274€
Prépa. épreuves pédagogiques 2 j	24 -25 Août	140€	176€	214€	180€	226€	274€
Prépa. épreuves pratiques 5 j	15-19 avril	340€	440€	560€	440€	540€	660€
Prépa. épreuves pratiques 5j	26-30 Août	340€	440€	560€	440€	540€	660€
Stage initial MF2 2x3jours (*)	6-7-8 décembre 13-14-15 décembre	200€			280€		
Autres formations							
Formation tutorat initiateur (*)	2-3 février	70€			110€		
Technicien inspection visuelle (*)	16-17 novembre	70€			110€		
Recyclage secourisme et ANTEOR (*)	A définir	0€			/		
ANTEOR (*)	A définir	40€			80€		
Colloque des encadrants (La Ciotat)	A définir	/			/		
Formation de moniteurs Handi EH1	A définir						

Attribution des stages finaux & examens MF1

Pour rappel :

La FFESSM représentée par ses Commissions Techniques Régionales est maître d'œuvre de tous les stages fédéraux libellés « stage initial MF1 », « stage final MF1 » et « examen MF1 » dont les contenus sont décrits dans le Manuel de Formation Technique.

Sur les région SUD, les initiaux sont gérés par la CTR qui peut déléguer l'organisation à un CODEP.

Les stages finaux et les examens sont de la seule responsabilité de la C.T.R.

Sachant que le MF1 n'est pas un « produit commercial » et qu'il ne s'inscrit pas dans le domaine concurrentiel, un club associatif affilié ou une SCA peuvent indifféremment assurer la logistique de ces stages, d'un point de vue statutaire et fiscal.

Attribution des stages finaux & examens MF1

Le choix d'une structure (SCA, Clubs) par la C.T.R. pour assurer la logistique lors d'une session de Moniteur Fédéral 1er degré n'est soumis à aucune obligation légale.

⇒ **Récompense pour les structures qui jouent le jeu fédéral à 200%.**

La C.T.R. propose, au Comité Directeur Régional, afin de garantir une uniformité de qualité des prestations et de la formation, un cahier des charges que doivent remplir ces différentes structures.

Attribution des stages finaux & examens MF1

Le cahier des charges actuel => cahier des charges Côte d'Azur.

Un groupe de travail rédige actuellement le nouveau cahier des charges de la région SUD qui devra être validé par le Comité Directeur Régional.

Principaux points du cahier des charges actuels :

Conditions administratives :

- ✓ Etre retenu par le Comité Directeur Régional,
- ✓ Avoir délivré, lors de la saison précédente, un minimum de 50 licences FFESSM,
- ✓ Accepter les tarifs forfaitaires, approuvés et identiques quelle qu'en soit l'organisation,
- ✓ Respecter le programme régional du stage,
- ✓ Accepter l'évaluation « qualité » de la structure et du stage par les stagiaires,
- ✓ Avoir au moins 50% d'avis favorables par les stagiaires et par l'encadrement,
- ✓ Respecter les délais entre deux sessions programmées.
- ✓ Etre à jour du règlement de ses factures au comité

Attribution des stages finaux & examens MF1

Conditions matérielles :

- ✓ Disposer de deux salles répondant aux normes sur l'accueil du public, situées à moins de 200 m de la structure, chacune équipée (moyen de projection, tableau blanc...)
- ✓ Disposer d'un espace tranquille permettant la préparation des candidats,
- ✓ Mettre à disposition une connexion Internet Wifi,
- ✓ Mettre à disposition un moyen de reproduction pour l'encadrement
- ✓ Permettre le rangement du matériel (intervenant et stagiaire),
- ✓ Fournir gracieusement un bloc et des plombs (intervenant, stagiaire ou candidat),
- ✓ Mettre à disposition des boissons chaudes (thé, café),
- ✓ Mettre à disposition des sanitaires.
- ✓ Mettre à disposition une ou plusieurs embarcations homologuées plongée, de type non semi rigide, équipée de tout l'armement de sécurité et permettant un emport simultané maximum de 20 personnes avec possibilité d'adaptation en fonction de l'effectif,
- ✓ Dédier exclusivement l'embarcation le jour de l'examen,
- ✓ Pouvoir sortir quelle que soit la météo ou avoir une solution de repli.
- ✓ Proposer à proximité de la structure, restauration et de hébergement à tarifs négociés.

Attribution des stages finaux & examens MF1

Conditions Humaines :

- ✓ Disposer au minimum d'un Instructeur actif, salarié de la SCA ou licencié au club,
- ✓ Fournir un pilote bateau par embarcation,
- ✓ Respecter les ratios d'encadrement :
 - Au moins 2 encadrants différents dont un assure la continuité pédagogique et autant que de besoin en fonction du nombre de stagiaires,
 - 1 encadrant / 4 stagiaires au stage final.

=> Toutes ces conditions réunies ont pour objectif d'assurer un niveau d'accueil et une qualité de prestation comparable d'une structure à une autre, à la hauteur des exigences de ce diplôme.

Décisions prises en CTN

Evolution des épreuves de niveau IV / Guide de palanquée depuis 2013 => historique mise en place de la DTMR & suppression de la RSE.

1. Mise en place le 10 Juin 2013 d'une **vraie épreuve de conduite de palanquée**.
2. Le 1^{er} Juillet 2015, après 2 ans d'existence du nouveau diplôme, et à la suite d'un accident, **l'épreuve de RSE est suspendue**, chaque stagiaire se voit attribuer une **note de 10/20 à l'épreuve afin de la neutraliser**. L'examen se retrouve de fait déséquilibré car l'obtention de la partie « scaphandre » est dépendant de seulement deux épreuves (épreuves 40m, conduite palanquée).
3. Le 21 Mai 2016, un peu plus de 10 mois après la suspension de la RSE, mise en place de la **nouvelle épreuve de RSE de 25 à 10 mètres**.

Evolutions des épreuves de niveau IV / Guide de palanquée depuis 2013 => historique mise en place de la DTMR & suppression de la RSE.

4. A la suite d'un nouvel accident, le 17/09/2017. **La RSE est de nouveau suspendue**, et l'examen s'en est trouvé de nouveau déséquilibré. Chaque stagiaire se voit attribuer **une note de 10/20 sur cette épreuve.**
5. La suspension de la RSE est publiée le 20 Février 2018.
Pour rééquilibrer l'examen, apparition d'une **nouvelle épreuve de DTMR**
Tirage au sort entre RSE et DTMR mais RSE étant suspendue => DTMR
6. **LA CTN vote la suppression définitive de la RSE le 19 janvier 2018., La décision est validée sur le CDN du 10 février 2019. LA DTMR remplace donc la RSE.**

Il est pris la décision de supprimer la RSE du MF2 et d'introduire la DTMR de 35m.

Analyse des résultats de la DTMR 25m :

=> une épreuve qui réussie aux candidats

Sur 45 sessions analysées / 162 candidats

Nombre de candidats par session : 3,75
Moyenne à l'épreuve DTMR : **12,5** / 20

Nombre de notes à moins de 10 / 20 : 35
Pourcentage de notes à -10 / 20 : **21%**

Nombre de notes à moins de 05 / 20 : 7
Pourcentage de notes à -05 / 20 : **4,2%**

Conclusion :

- 4 sur 5 obtiennent la moyenne à cette épreuve de démonstration technique.
- DTMR (coef 2) + Sauvetage 40m (coef 3) compensent conduite palanquée (Coef 5)

=> Examen équilibré

Evolutions des conditions d'admission à l'examen MF1

=> 3 Groupes d'épreuves (au lieu de 2 précédemment) :

Epreuves pédagogiques (coef. 11),

Epreuve théorique – cf. épreuve de réglementation (coef. 2)

Épreuve pratique – cf. Intervention Plongeur Difficulté (coef. 4)

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble des épreuves d'au moins 170 points.
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
- Obtenir la moyenne de 10/20 à chaque groupe d'épreuves
- Avoir réalisé toutes les épreuves. Toute épreuve non faite, est éliminatoire.

En d'autres termes, il est demandé d'obtenir la moyenne à l'épreuve de réglementation et à l'IPD - épreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté.

Evolutions du MF2 : pistes de réflexion et évolutions...

Répartition des examens MF2 entre les bases fédérales (sept. 2018)

Le CDN a demandé ce que soit menée une réflexion pour revoir la répartition actuelle (Niolon mai & septembre, Hendaye & Trébeurden en juillet par alternance). Il semble compliqué d'organiser un MF2 en mai ailleurs qu'à Niolon en terme de météo. Piste de réflexion pour organiser une rotation pour les 2 autres sessions entre les 3 centres.

Suppression RSE et mise en place DTMR 35m au MF2 (janv. 2019)

Proposition de transférer la même épreuve de DTMR avec un départ de 35m en lieu et place de la RSE qui disparaîtrait. => Homogénéité N4 & MF2.
Décision validée par le CDN.

Evolutions du MF2 : pistes de réflexion et évolutions...

Nouvelle organisation pour les péda 50m sur les finaux MF2 (sept. 2018)

Le dédoublement des épreuves à 50m peut entraîner des problèmes d'organisation.

=> La règle inchangée pour déterminer le nb d'instructeurs est de nb candidats / 2 + 2.

Sur le final, un instructeur partira désormais avec un stagiaire MF2 sur péda 50m.

Un second stagiaire MF2 accompagnera la palanquée. Deux avantages à cela :

- Une plongée de plus à 50m et donc une meilleure accoutumance à la profondeur
- Un travail sur l'évaluation pour le stagiaire accompagnant la palanquée

Nouveaux sujets pour les péda 50m (janv. 2019)

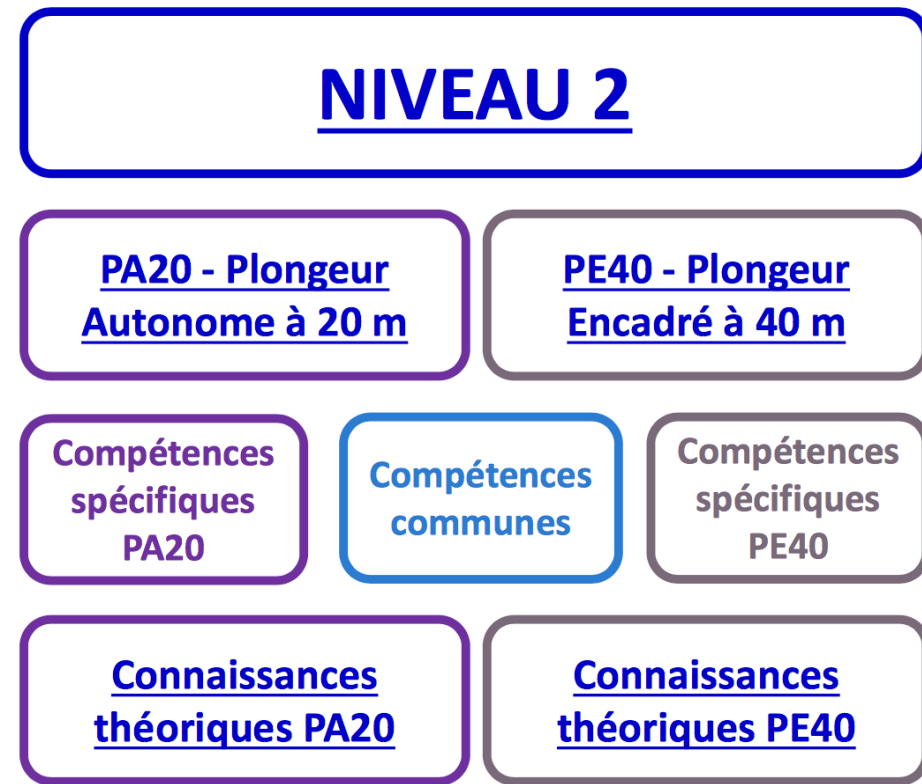
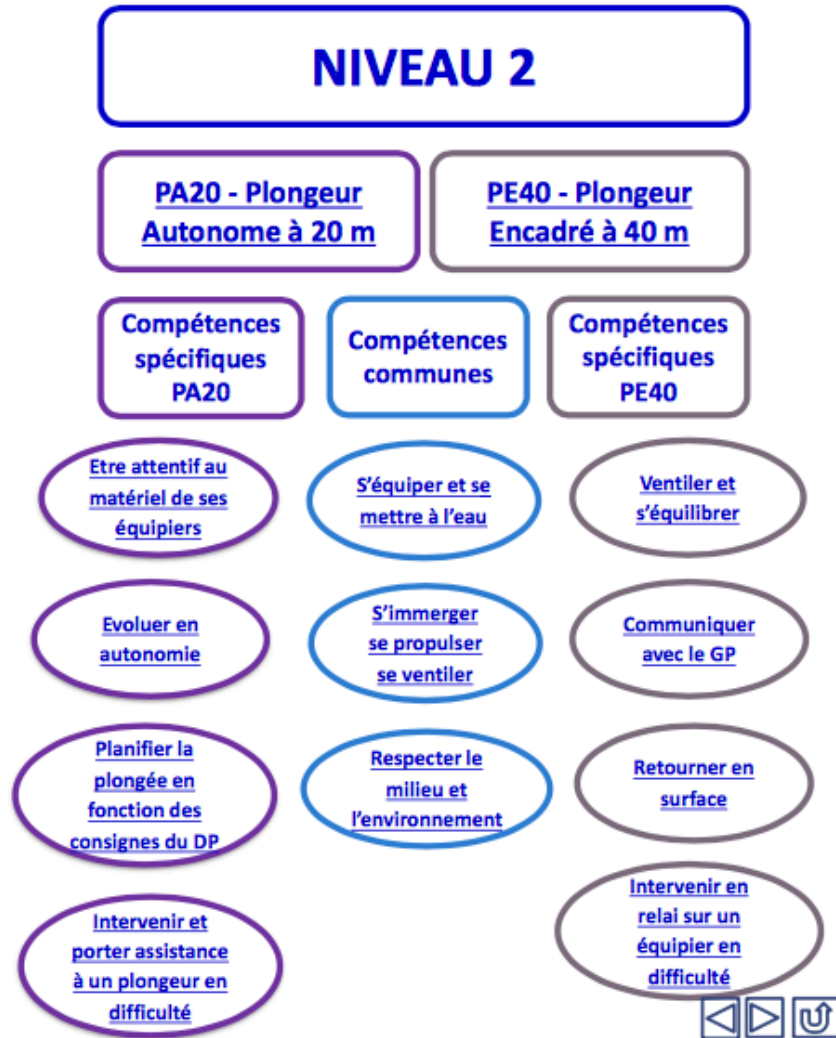
Le groupe de travail MF2 a travaillé sur de nouveaux sujets pour l'enseignement à 50m.

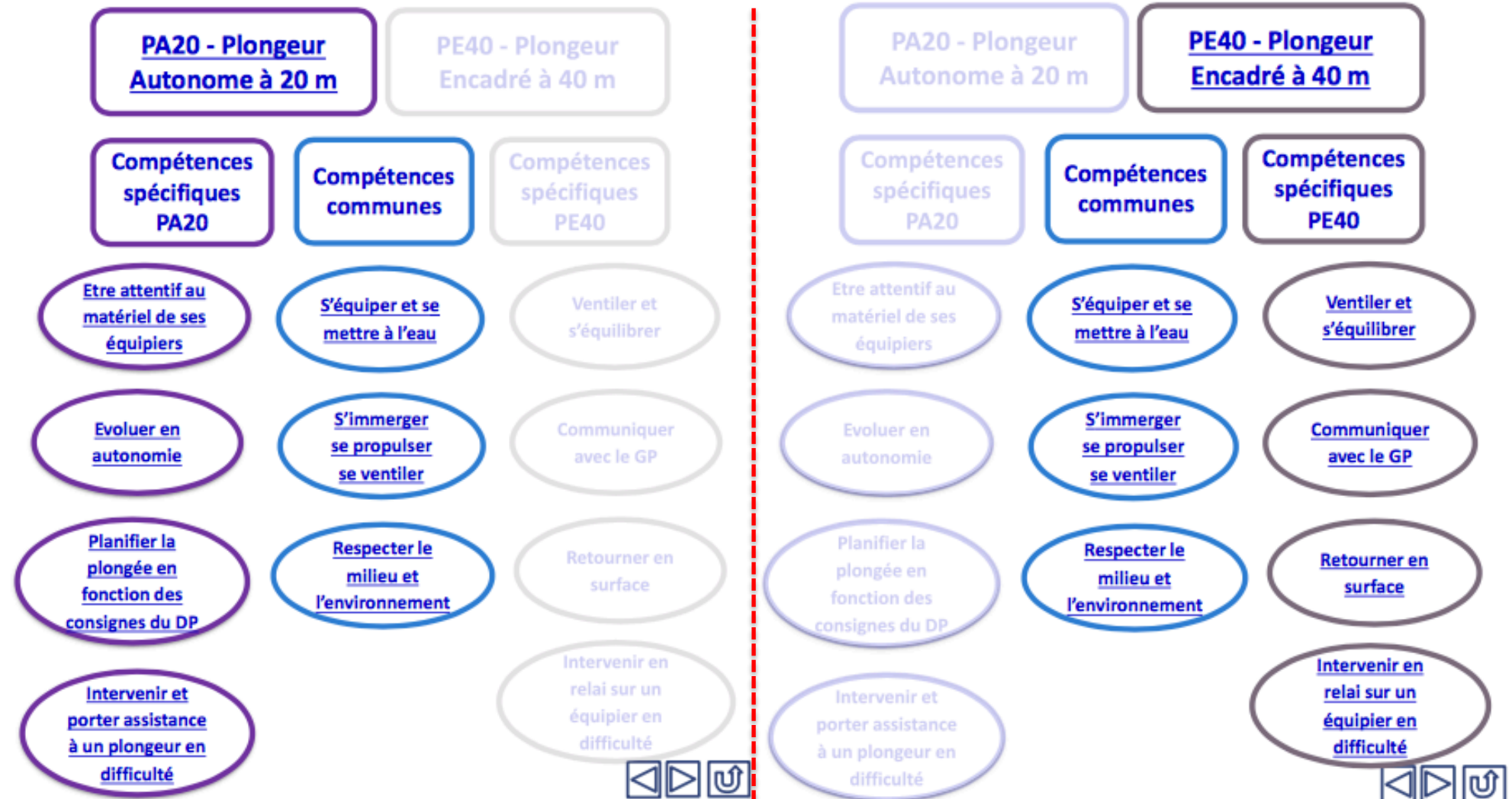
Le groupe de travail a rédigé une fiche guide comportant les éléments de base du MFT, il propose l'ajout d'une information par le pilote / DP sur le site, sur les conditions ou autres informations afin que le candidat les intègre à son intervention.

Le déroulement de l'épreuve lors de l'examen ne change pas, les évolutions sont liées au temps de préparation, de briefing/debriefing.

Nouveaux cursus de formation disponibles sur le MFT

Qualification PA12	02/2019	13/02/2019	Téléchargez
Niveau 1	02/2019	13/02/2019	Téléchargez
Plongeur Niveau 2- PE 40 - PA 20	02/2019	13/02/2019	Téléchargez
Plongeur Niveau 3 - PE 60 - PA 40	02/2019	13/02/2019	Téléchargez
Plongeur Niveau 4 Guide de Palanquée	02/2019	13/02/2019	Téléchargez







FFESSM

RÉGION SUD - CTR



ÊTRE ATTENTIF AU MATÉRIEL DE SES ÉQUIPIERS

Compétence attendue : le plongeur est capable d'adapter son matériel en fonction de la plongée, il connaît le matériel de ses équipiers et leur mise en œuvre.

Technique	
Mise en œuvre de son propre matériel	Adaptation du lestage à son équipement. Contrôle du bon fonctionnement de son matériel et information à ses équipiers.
Connaissance du matériel des équipiers	Connaissance du moyen de décompression utilisé par ses équipiers. Connaissance du fonctionnement de leur gilet, de la localisation de leur détendeur de secours et de leur moyen de contrôle de la pression d'air.

Comportement	
Le plongeur est autonome dans le choix du matériel, il a le réflexe de présenter son matériel à ses équipiers et de se renseigner sur le matériel des autres membres de la palanquée. Le principe de la co-gestion de la palanquée doit rester à l'esprit du plongeur dans sa manière de gérer et d'utiliser le matériel.	

Théorie	
Réglementation sur le matériel obligatoire en plongée autonome. Notions simples de physique pour expliquer et comprendre les principes de fonctionnement des détendeurs (pression, forces, équilibre des forces, débit continu, ...).	

Modalités d'évaluation :

Le plongeur est capable de présenter à ses équipiers son matériel et en connaît les principes de fonctionnement. Il est capable de comprendre le fonctionnement du matériel de ses équipiers. Il est capable de restituer oralement les principes de fonctionnement d'un détendeur (détente et asservissement).

Assemblée Générale Région SUD – Réunion CTR Aix en Provence – 02.03.2019

Commission Technique Régionale - Région SUD

- Aptitude ou niveau préparé
- Nom de la compétence
- Compétence attendue => Objectif
- Description de la Technique

- Attendus en terme de comportement

- Théorie liée à cette compétence

- Modalités d'évaluation

Comment accompagner le changement ?

Toutes les modifications, validées par la CTN, entérinées par le CDN vous seront envoyés par la Newsletter de la CTR SUD dès janvier 2019.

Nous vous encourageons donc à :

- Vous enregistrer sur la liste de diffusion de la CTR
- Lire les infos CTN sur la revue fédérale Subaqua ou sur le site FFESSM
https://ffessm.fr/pagectn.asp?pages_numero=219

Comment s'inscrire sur la newsletter ?

En suivant le lien : <http://www.ffessm-provence.net/Newsletter,117r.html>

Bientôt un lien d'inscription sur le nouveau site PACA : <https://www.ffessm-paca.fr/>